



AG Vinseo
Jeudi 20 juin 2019

Changement climatique et transition écologique

S'adapter impérativement





Changement climatique

Une réalité : date de débourrement et des vendanges, qualité des moûts et profil des vins, ...

Une vigne plantée cette année connaîtra le climat de 2050.

Sécheresse, gel de printemps, grêle, inondations, ...

Une démarche institutionnelle : élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation (INAO, FAM, ...) et un choix « politique » : innover sur place.





Transition écologique

EGA

Relation particulière de la viticulture avec le terroir...

Plan de la filière vin,
et notamment généralisation de la certification
environnementale pour produire des SIQO.





Plan gouvernemental de sortie de la dépendance aux pesticides : avalanche de mesures réglementaires :

- Diminuer rapidement les substances les plus préoccupantes. Cas du glyphosate, du cuivre, ... protection des abeilles. Contrôle des pulvés ...
- Prévenir les expositions aux produits phytos : mesures de protection des riverains...
- Séparation de la vente et du conseil, tarifications des produits phytos, RPD, CEEP, ...





Dans ce contexte,
s'adapter rapidement est un impératif qui s'impose à tous les
vignerons et à tous les acteurs de la filière, y compris les
entreprises qui accompagnent ces acteurs.





Mieux connaître son territoire de production

- Elargir la connaissance de la pédologie à l'aspect climat (données météo géolocalisées), jusqu'à l'échelle parcellaire si possible (micro climat, exposition des parcelles, ...) : caractérisation de la résilience des différents sols au changement climatique, ... (jusqu'à une forme de redistribution dans le temps des terroirs les plus qualitatifs ?)
- Tenir compte de la proximité des lieux habités
- Pour piloter plus finement les choix techniques et l'objectif de production :
 - orientation des rangs
 - densité (vers des vignobles plus extensifs ?)
 - matériel végétal, ...



Matériel végétal

- Porte greffe
- Variétés :
 - Sélection clonale
 - Cépages étrangers (sud de l'Europe)
 - Cépages oubliés
 - Création variétale (résistance aux maladies...)





Irrigation et ferti-irrigation

- Enjeu de l'accès à l'eau :
 - Programme régional Aqua Domitia (initiative du Conseil Départemental de l'Hérault)
 - Poursuite des financements européens ?
 - Evolution du cadre réglementaire national (PTGE) et impératif d'une gestion économe et partagée de l'eau (facteur de biodiversité)
- Pilotage de l'irrigation grâce à des modèles de bilan hydrique de plus en plus précis
- Combiner irrigation et fertilisation pour un pilotage de précision des apports à la vigne (impact sur le potentiel qualitatif de la vendange)



Stratégie sèche

Lorsque l'accès à l'eau n'est pas possible (le plus fréquent), la stratégie culturale doit permettre de limiter la contrainte hydrique :

- Gestion de la canopée (réduction de la surface foliaire par écimage ou effeuillage, gobelet, ...)
- Mode de conduite pour retarder la maturité des raisins





Gestion des sols

Les obligations de la transition écologique (fin des herbicides) peuvent être un amplificateur de l'impact du changement climatique.

Situation du glyphosate : volonté politique d'une interdiction (sauf exception) à compter de 2021 (révision en cours des AMM par l'ANSES).



Gestion des sols

Choix techniques de gestion du sol, dans l'inter-rang et sur le rang, parcelle par parcelle (âge de la vigne, type de sol, coût de production, ...) : diversité de combinaisons de solutions avec les enjeux de :

- L'impact sur le rendement les premières années pour les vignes déjà en place.
- L'équipement avec des matériels de travail du sol ou de tonte (coût, disponibilité du matériel, ...). Représente un volume global d'investissement très important.
- La mobilisation de la ressource humaine supplémentaire (tracteuriste) et d'un tracteur adapté.



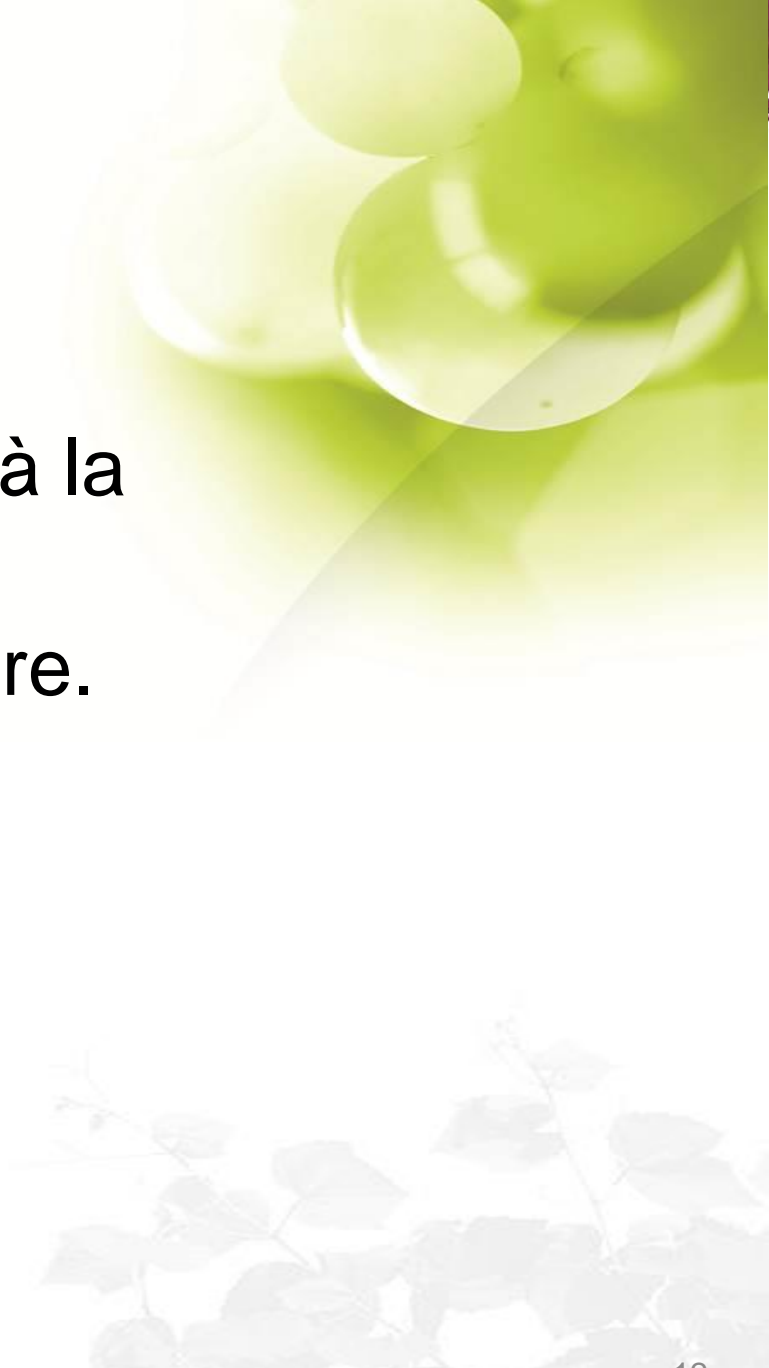
Protection du vignoble

Impact très fort des obligations liées à la transition écologique.

Forte évolution du cadre réglementaire.

2 focus :

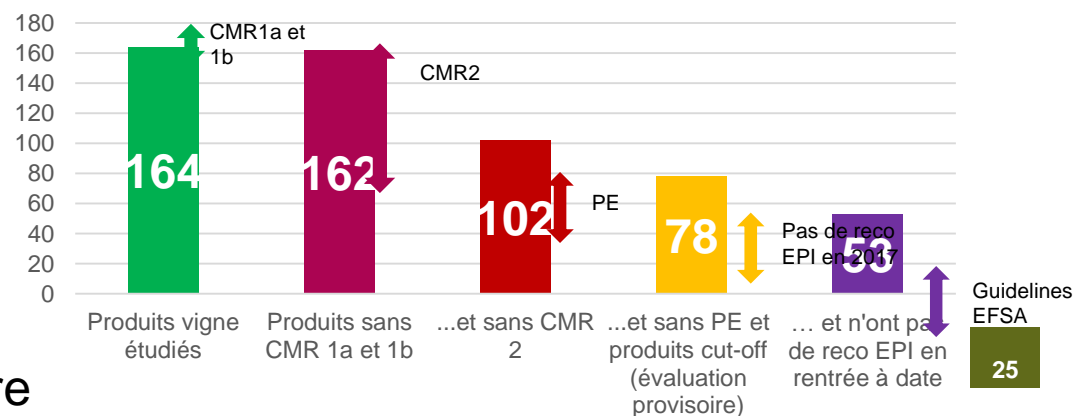
- Les produits disponibles
- L'enjeu riverain





Evaluation des solutions phytos vigne

Fongicides 114, herbicides 21, insecticides et acaricides 29



Situation du cuivre

Introduction de zone non traitée (ZNT)

Abeille

Impératif de trouver des solutions alternatives efficaces (biocontrôle)



Riverains

La loi Egalim a introduit une nouvelle obligation pour tous les lieux habités, et pas uniquement les « sites sensibles, école, maison de retraite, ... ».




A compter du 1^{er} janvier 2020, l'application de produits phytos rend obligatoire la mise en œuvre par l'utilisateur de mesures de protection des habitants, mesures qui tiennent compte du matériel et des techniques d'application. Ces mesures sont formalisées dans une charte départementale d'engagement.

Il est à noter que l'ANSES introduit également des ZNT dans les AMM (autorisation des produits phytos).



PULVERISATEUR

ETAT DU PARC

	Canon	Face par face	Voûte
Source GIP Pulvés 16/01/2014			
Bordeaux	6 %	52 %	40 %
Sud Ouest	6 %	44 %	46 %
Bourgogne	15 %	61 %	23 %
Champagne	4 %	76 %	18 %
Méditerranée	5 %	6 %	86 %

Moyenne d'âge 15 ans



Biodiversité, agroforesterie et paysage

La certification environnementale introduit une nouvelle exigence : favoriser la biodiversité, et donc adapter les pratiques de production également par rapport à cet objectif.

Dans ce domaine, la présence de haies, ou l'agroforesterie sont des facteurs positifs, dans un objectif de biodiversité fonctionnelle (exemple des chauve-souris), de lutte contre l'érosion.

Enfin, la prise en compte du paysage viticole est directement lié au développement de l'oenotourisme.



Maturité et date de récolte

Le changement climatique a un impact direct sur le profil des vins :

- suivi des maturités phénoliques et technologiques, pour déterminer la date de récolte
- évaluation des précurseurs d'arômes
- lutte contre l'oxydation des moûts (vendange de nuit), ...





Adaptation de l'itinéraire de vinification

Sélection de micro-organismes adaptés (faible rendement sucre alcool des levures, préservation de l'acidité, ...)

Désucrage des moûts

Désalcoolisation des vins (dans la limite de 2° d'alcool)

Et objectif général de réduction des intrants œnologiques



Prévenir les risques climatiques : gel et grêle

Offre d'équipements à adapter localement





Développement des outils de pérennisation économique des exploitations

Volumes Complémentaires Individuels

Assurance récolte





Accompagnement des vignerons et des entreprises

Ingénierie, conseil, formation, approche technico-économique, adéquation aux marchés.

Travail en réseau (partage des données au plan local pour accélérer l'appropriation de l'innovation par le plus grand nombre).



Contribuer à l'atténuation du changement climatique

Bilan carbone et analyse du cycle de vie: réduction des gaz à effet de serre : conditionnement, emballage, logistique de distribution, engins au vignoble,...)

Contribution à l'augmentation du carbone dans les sols (matière organique dans les sols, couvert végétal pour séquestrer le carbone)

Ecoconception des chais, économie de l'eau, ...



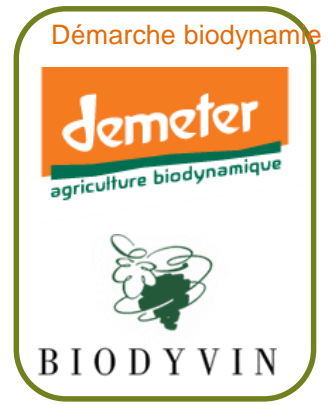
Savoir communiquer auprès du consommateur

Etre en capacité d'expliquer au consommateur l'évolution significative pour l'adaptation des modes de production, et les innovations mises en œuvre (exemple de l'innovation variétale).



Certification environnementale

Les démarches « durables » dans la filière



Et dynamiques collectives d'interprofessions

Dans les cahiers des charges, les mesures agroenvironnementales

Dans le Cahier des charges des SIQO – les 8 mesures prioritaires

1. Obligation d'enherbement des tournières
2. Interdiction du désherbage chimique en plein des parcelles de vigne
3. Enherbement des vignes
4. Améliorer l'efficacité du matériel de pulvérisation
5. Réduction des quantités de produits phytosanitaires
6. Limitation des apports d'azote minéral de synthèse
7. Maintien des murets, bosquets, terrasses, ...
8. Respect de la séquence morphologique originelle des so



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ





La loi EGALIM : l'obligation nouvelle pour les SIQO

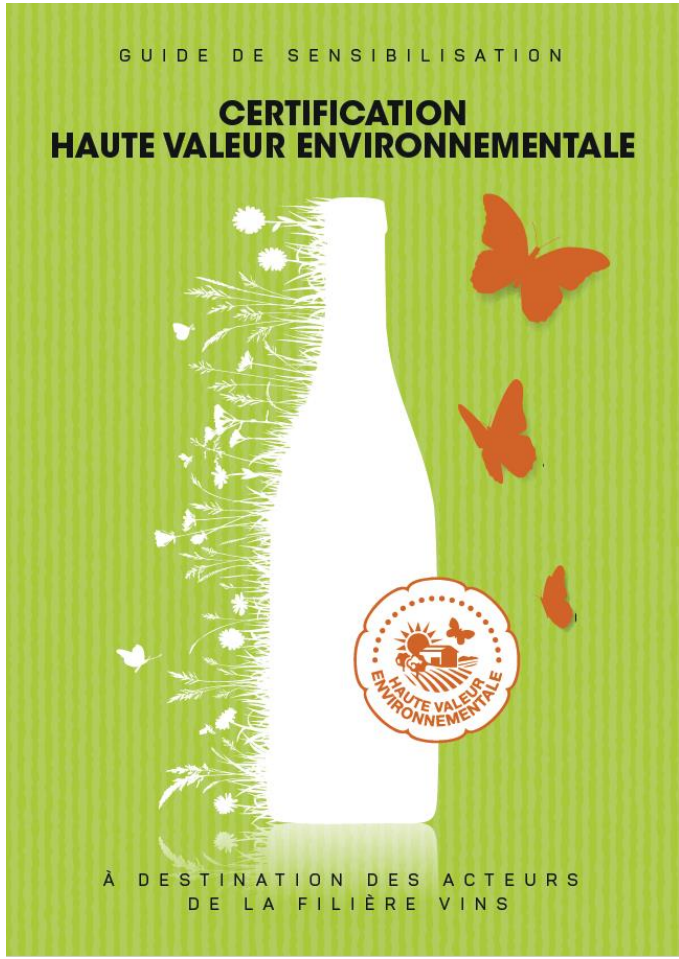
Introduction dans les cahiers des charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine d'une obligation de certification environnementale.

Un décret doit fixer avant le 1^{er} janvier 2021 les modalités.

Cette obligation s'imposera à tous les produits avec SIQO à partir du 1^{er} janvier 2030.



Certification Haute Valeur Environnementale



Lien de téléchargement sur le site internet de l'IFV :

<https://www.vignevin.com/environnement/guide-hve/>



Conclusion

Changement climatique (et transition écologique) provoquent une mutation profonde des pratiques.

Besoin fort d'innovations, susceptibles d'être appropriées rapidement par le plus grand nombre des acteurs.

Ce contexte engage une adaptation de l'offre de service des entreprises qui accompagnent la filière.